

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## INVENTIONS CLÉRIQUES

Notre attention a été retenue, cette semaine, sur deux inventions cléricales dignes de passer à la postérité... bien pensante. La première permettait aux chers frères de l'école de Rodez d'obtenir aux examens des succès inouïs, et l'autre permet au curé de la Chapelle-Montligeon de ramasser une grosse fortune au détriment des... crédules — soyons poli — qui veulent arracher des âmes du Purgatoire. C'est par le *Journal Officiel* que nous avons connu la première invention, c'est par le *Bulletin de « l'Œuvre expiatoire »* que nous avons goûté les beautés surprenantes de la seconde.

Voici l'exposé de la première invention, en grande partie, d'après le *Journal Officiel*:

### SUCCÈS FACILES

On se demande parfois comment certaines institutions congréganistes présentent avec succès leurs élèves aux examens, alors que l'ignorance de la généralité de leurs professeurs est avérée.

Un député, M. Lacombe, au cours de la dernière discussion du budget des postes et télégraphes a donné sur ce point des lumières inattendues, en dévoilant par exemple à la Chambre, les agissements scandaleux des congréganistes de Rodez, qui se sont fait une spécialité de la préparation aux examens des postes. Ces religieux avaient de tels succès que les maîtres de l'Université songeaient à renoncer à la concurrence, quand les coupables supercheries furent découvertes.

M. Louis Lacombe. — Cinq élèves sortis d'un pensionnat congréganiste pour entrer à l'école primaire supérieure ont remis au directeur des carnets découpés de façon à permettre aux candidats de copier leur composition.

Ces carnets tenaient dans le creux de la main. Ils étaient attachés à la manche avec un élastique, disposition qui permettait de les faire disparaître si l'examinateur se présentait.

Ces carnets, les voilà ! (Exclamations).

M. Lacombe fait passer les curieux carnets qui circulent de main en main.

M. Gérald. — Il y a une loi qui punit la fraude dans les examens.

M. Lacombe. — Les cinq candidats interrogés ont déclaré que les élèves présentés par les établissements congréganistes copiaient aussi bien pour le concours que pour celui des contributions directes, que les professeurs de l'établissement Saint-Louis obligeaient leurs candidats à se munir de ces carnets qui étaient vendus par l'économat et dont le contenu était dicté par les professeurs eux-mêmes.

Chaque candidat devait avoir sept ou huit carnets soigneusement dissimulés dans les poches ou dans les doublures des vêtements. Le directeur de l'école et les professeurs, à l'occasion faisaient connaître les meilleurs systèmes pour copier. On organisait même des concours de copiage. (Interruption à gauche).

Avant l'examen, des neuvaines étaient faites en faveur des candidats et on brûlait des cierges. La veille on faisait confesser et communier les concurrents, mais on leur recommandait de se servir habilement de leurs carnets et de se communiquer leurs compositions, en ayant bien soin de ne pas se faire pincer. (Nouvelles interruptions).

Vous voyez les conséquences de ces fraudes qui se perpétuent depuis quinze ou vingt ans, vous pouvez calculer le nombre des employés qui sont entrés ainsi frauduleusement dans l'administration et quel préjudice a été causé aux candidats honnêtes. Vous penserez sans doute comme moi qu'il y a lieu à une répression énergique. (Interruptions).

M. Bérard. — J'ai chargé un inspecteur général d'aller faire une enquête à Rodez, si les faits étaient prouvés, il n'est personne ici qui ne soit disposé à les flétrir énergiquement (Très bien ! très bien ! à gauche), et, une fois les culpabilités et les responsabilités établies,

je donne l'assurance à la Chambre que justice sera faite. (Applaudissements.)

Les intentions du Ministre sont excellentes, mais en attendant les élèves des frères fraudeurs sont casés et le resteront.

Nous avouons avoir été « joué » plus d'une fois, à Cahors même, dans les commissions d'examen par les élèves des chers frères de Rodez. Une fois, « l'élastique » avait frappé notre vue ; mais nous n'avions pas insisté, l'escamotage du carnet ayant été fait à propos et très adroitement. Il est vrai que quelques jours plus tard, une bonne sœur était moins heureuse ; elle passait l'examen pour une autre et nous l'avons pincée. Elle avait sans doute obtenu, pour des compagnes, de nombreux brevets élémentaires ou supérieurs ; mais elle n'avait pas prévu le piège que nous lui avions tendu dans une interrogation orale en histoire.

C'est égal, la morale des congréganistes est plutôt large !

Voici la seconde invention :

Les curés de la Chapelle-Montligeon autorisent « Dieu » et la « Sainte-Vierge » à retirer les âmes du Purgatoire selon leur bon plaisir. Pour une fois, ces maîtres de nos destinées d'outre-tombe veulent bien que Dieu et la Bonne Vierge choisissent des âmes à leur gré, ils ne leur désignent pas les âmes à expédier dans le paradis.

Admirez la souscription suivante, reproduite, sans y changer un mot, du *Bulletin de « l'Œuvre Expiatoire »* :

### OFFRANDES PARTICULIÈRES

Pour les Ames du Purgatoire dont on laisse le choix à Notre Seigneur ou à la Sainte Vierge.

5 francs pour 100 âmes. — 5 fr. pour 1 âme.  
— 7 fr. pour 140 âmes. — 3 fr. pour 60 âmes. — 25 fr. pour 500 âmes. — 10 fr. pour 2 âmes. — 9 fr. 30 pour 136 âmes. — 8 fr. 82 pour 176 âmes. — 12 fr. 20 pour 240 âmes. — 12 fr. pour 200 âmes. — 11 fr. 60 pour Tronc de Saint-Expédit. — 5 fr. pour divers. — 19 fr. 55 pour 391 âmes. — 2 fr. pour 40 âmes. — 5 fr. pour 2 âmes. — 7 fr. 50 pour 150 âmes. — 14 fr. pour 280 âmes. — 10 fr. pour 200 âmes. — 44 fr. 45 pour 703 âmes, dont 2 prêtres. — 5 fr. pour 100 prêtres. — 75 fr. 85 pour 1.092 âmes, dont 16 prêtres.

Les dernières offrandes sont excellentes et justes. Ça, c'est vrai, il faut d'abord envoyer les prêtres dans le Paradis ; à quoi songent donc le bon Dieu et la Sainte-Vierge pour les laisser ainsi dans le Purgatoire ! Il paraît cependant qu'il y en a un assez grand nombre dans le vestibule du Paradis puisque les souscripteurs prient Dieu et la Sainte-Vierge de sauver des prêtres, tout en leur laissant la liberté du choix sur les personnes. Ils doivent seulement prendre 100 âmes dans le tas des âmes de prêtres qui souffrent, et pour cette œuvre généreuse, on leur octroiera la modique somme de cinq francs.

Ce n'est vraiment pas cher. Nous sommes un peu inquiet, par exemple, sur le mode de paiement. Nous voyons bien que les banquiers intermédiaires intelligents sont les curés de la Chapelle-Montligeon, mais nous ne voyons pas aussi clairement comment ils feront parvenir l'argent à son adresse.

A ce sujet, les voies et moyens employés

sont savamment préparés. Nous croyons savoir que certaines messes sont mal payées ; si de grandes dames sont très généreuses, d'autres le sont moins : celle, par exemple, qui a demandé 14 messes à 0 fr. 15 pièce. Naturellement les curés de la Chapelle-Montligeon ne conservent pour eux que les messes chèrement payées, ils passent les autres aux petits curés de Vendée ou de Bretagne et ceux-ci les disent au rabais. Telle messe payée deux francs à l'œuvre expiatoire est donnée à un petit curé pour 0 fr. 50, et les curés de la Chapelle-Montligeon ont 1 fr. 50 de bénéfice. L'âme à sauver du purgatoire ne s'en porte pas plus mal, dit-on. Que voulez vous, il n'y a que la foi qui nous soule ! Bienheureux les pauvres d'esprit...

Et pendant ce temps-là, le Code et les juges de la République dorment d'un profond sommeil !

A. ANDRÉ.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 février 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. La disjonction des articles 18 et 19 de la loi des finances, demandée à la séance précédente, est repoussée par 253 voix contre 216.

On aborde l'article 18, le premier paragraphe porte : « Les bouilleurs de cru ont la faculté d'acquitter immédiatement les droits ou de réclamer l'ouverture d'un compte qui se règle par campagne : Ce paragraphe est adopté par 302 voix contre 241.

Le paragraphe 2 porte qu'en cas d'acquiescement immédiat des droits les bouilleurs bénéficient d'une allocation en franchise de 10 0/0 sans que cette allocation puisse être inférieure à 20 litres d'alcool pur.

Ce paragraphe est adopté après le rejet de divers amendements.

Le paragraphe 3 après discussion d'un amendement de M. Lauraine, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 18 février 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.

M. le Ministre des finances dépose le projet portant ouverture d'un troisième douzième provisoire applicable au mois de mars.

Le projet est renvoyé à la Commission du budget.

La Chambre reprend la loi des finances : sur l'article 18 une addition est adoptée, portant qu'au cours des inventaires et recensements opérés par la régie, le bouilleur pourra toujours se faire assister de 2 témoins.

M. Goujon adresse une question au ministre de la guerre au sujet d'une épidémie de typhoïde qui sévit dans la caserne, à Rouen ; le général André répond que des mesures sont prises.

La Chambre revient aux bouilleurs. Elle vote l'ensemble de l'article 18.

M. Lasies propose un article 18 bis qui aurait pour but d'empêcher tout effet rétroactif de la loi en discussion. Par 277 voix contre 250, cette motion est rejetée.

Le premier paragraphe de l'article 19 est mis en discussion : il porte que la fabrication peut avoir lieu dans des locaux ou sur des emplacements publics ou privés agréés par l'administration qui, dans ce dernier cas fixe les jours et heures auxquelles pourront avoir lieu les opérations.

Un amendement de M. Galpin est rejeté. Un amendement de M. Bertrand, tendant à changer, sur le paragraphe cité plus haut, les mots « agréé par l'administration » par les mots « déclaré à l'administration » est adopté. Le paragraphe 1<sup>er</sup> est adopté.

Les paragraphes 2 et 3 sont supprimés, mais la suppression du paragraphe 4 est rejetée ; puis l'ensemble de l'article 19 est voté.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 17 février 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de 2 ans.

On en est à l'article 34 (service des militaires réservistes ou territoriaux, ayant à subir des condamnations de prison au moment de leur appel.)

Cet article est adopté, ainsi que les articles 35, 36 et 37. L'article 38 qui porte que l'ensemble des permissions que les hommes de l'active pourront obtenir durant leurs 2 années, sera fixé à trente jours, est adopté.

L'article 39 et 40 sont adoptés.

Sur l'article 41, qui a trait aux périodes d'exercices, M. Boudenoot demande la réduction des périodes des 28 jours à 21 jours et celle des 13 jours à 9.

Sur la demande du général André, cet amendement est retiré.

Toutefois seront dispensés des exercices et manœuvres, les hommes de la territoriale inscrits depuis 5 ans au moins, sur les contrôles des corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisés.

L'article 41 ainsi modifié est adopté ; les articles 42 à 49 sont également votés.

Le titre IV (engagements) est mis en délibération. Le ministre de la guerre demande un supplément de 6 000 sous-officiers, 10 000 caporaux, 6 ou 7 000 soldats rengagés : le tout coûtera 10 millions.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## L'affaire Humbert-Daurignac

### La santé de M<sup>me</sup> Humbert

M<sup>me</sup> Humbert est sérieusement malade. Ce n'est point, comme on l'avait dit d'abord, une angine de poitrine, mais une maladie de cœur aggravée par sa surexcitation de l'audience, qui la tient couchée. Le docteur Voisin, qui est allé la voir hier, déclare qu'elle est dans l'impossibilité absolue de quitter sa cellule.

On devait, jeudi, la confronter avec M<sup>e</sup> Dumort ; cette confrontation n'a pu avoir lieu. Le notaire de Rouen a seulement été interrogé sur quelques points de détail.

M. Leydet a désigné deux médecins pour examiner à nouveau la malade et décider s'il y avait lieu de la transférer dans une maison de santé.

### L'instruction à recommencer (?)

Le bruit court au Palais que M. Bulot a reconnu qu'il y avait réellement deux cas de nullité dans la procédure suivie contre les Humbert. L'instruction serait alors complètement à recommencer.

## Le Président Magnaud et les Prodiges

Le président Magnaud vient de rendre un nouveau jugement qui ne va pas manquer de faire quelque bruit. Il s'agissait de juger un prodige, que l'on voulait munir d'un conseil judiciaire, et voici les considérants par lesquels M. Magnaud s'y est refusé.

« Attendu que l'un des principes fondamentaux de notre état social réside actuellement dans l'intangibilité du droit de propriété ; qu'enlever à un citoyen qui n'est ni en état de démence, d'imbécillité ou de fureur, mais simplement prodigue, la libre disposition de ses biens, c'est porter une grave atteinte à ce principe ;

» Attendu, en outre, que dans l'intérêt du bien-être général, il importe que les capitaux, surtout lorsqu'ils sont considérables, ne restent pas concentrés et immobilisés dans les mêmes mains, et soient, au con-

traire, mis en rapide circulation ; que c'est actuellement le seul moyen de faire participer le plus grand nombre à la fortune publique et de faciliter le retour à la masse de ce qui, depuis une ou plusieurs générations, en était sorti au profit d'un seul ; qu'un conseil judiciaire se comprendrait bien mieux pour l'avare qui, en se privant sordidement de tout, frustre ainsi, chose bien plus grave, la collectivité humaine du bien-être, que pour certains de ses membres vivant de leur travail ou de leur industrie, elle est par la force des choses, en droit d'attendre une circulation au moins normale des capitaux ;

» Attendu, d'ailleurs, que dans la plupart des cas une pareille demande n'a d'autre but que de satisfaire les appétits de parents intéressés, soit directement, soit indirectement, à ce que la fortune qu'ils convoitent ne passe pas en d'autres mains ;

» Par ces motifs, déclare Marteau non recevable et mal fondé en sa demande, l'en déboute et le condamne aux dépens ».

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. Tous les ministres assistaient à la séance.

Le conseil a décidé d'approuver en principe la course d'automobiles projetée pour le printemps entre Paris et Madrid, sous la réserve expresse que toutes les précautions seront prises pour éviter des accidents funestes.

Le ministre de l'instruction publique a mis le conseil au courant des dispositions législatives qu'il se propose de soutenir devant la Chambre au sujet du traitement et de l'avancement des instituteurs.

### Le Voyage de M. Loubet

M. le président de la République se rendra dans la Régence sur un croiseur de l'Etat escorté par toute l'escadre. Il s'embarquera à Bône, d'où il sera conduit à Bizerte, puis à Tunis, Sousse et Sfax.

Au cours d'une conférence qui a eu lieu dans l'après-midi de mardi au palais d'hiver entre les commandants Reibell, Fraysse, M. Hennion et les autorités civiles et militaires d'Alger, on a arrêté le plan général du voyage présidentiel. Ce plan sera soumis à l'appréciation du président de la République. Les wagons de chemin de fer qui sont arrivés à Alger pour le voyage de M. Loubet sont ceux qui furent construits en 1896, à l'occasion de la première visite de l'Empereur de Russie en France.

### L'Amnistie

La commission de l'amnistie, réunie sous la présidence de M. Chantagrel, a entendu M. Vallé, ministre de la justice.

Le texte adopté par la Chambre dans sa séance du 5 décembre 1902, portait : « Amnistie plénière et entière est accordée à tous les accusés prévenus et condamnés pour faits de grèves et faits connexes antérieurs au vote de la présente loi ».

M. Vallé a fait remarquer que cette formule comprend les crimes qui n'avaient jamais été compris dans une loi d'amnistie, qu'elle est déficiente en ce qu'elle s'applique aux personnes et non aux faits, qu'elle a le tort de paraître exclure les faits non poursuivis, que l'expression « antérieure au vote » est impropre parce qu'elle pourrait créer une équivoque.

Après ces observations, le garde des sceaux a demandé à la commission sénatoriale d'adopter le projet d'amnistie en le rédigeant de la façon suivante : « Amnistie plénière et entière est accordée pour toutes les condamnations prononcées ou encourues jusqu'au jour de la promulgation de la présente loi pour les délits ou contraventions se rattachant à des faits de grève. »

M. Vallé a fait observer que cette formule est exactement celle de la loi d'amnistie de 1895.

### Les défenseurs des bouilleurs de cru

Un certain nombre de députés de la majorité ministérielle, partisans des bouilleurs de cru, étaient convoqués mardi, sur l'initiative de MM. Cornet, député de l'Yonne, et Meunier, député de l'Aube, pour s'occuper de l'attitude politique à l'égard du cabinet.

Il s'agissait de savoir si l'on voterait contre le cabinet dans de prochains débats po-

litiques par représaille contre l'attitude du ministère envers les bouilleurs de cru.

Mais les députés bouilleurs de cru non ministériels étant venus se fondre à la réunion, celle-ci n'a pu aborder la question politique qu'on devait traiter et s'est bornée à discuter les questions que soulèvent les articles de la loi des finances relatifs aux bouilleurs de cru qui restent à examiner à la Chambre.

La réunion a été confuse et extrêmement houleuse. Certains membres, ceux de l'Est en particulier, se sont déclarés satisfaits des concessions faites par le gouvernement. D'autres, au contraire, les considérant comme insuffisantes, ont demandé qu'on continuât la lutte à outrance contre le ministère.

Finalement la réunion s'est séparée sans prendre de résolution.

### Une interpellation

M. Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône a adressé une demande d'interpellation au ministre de la guerre sur les circonstances qui ont précédé le décès d'un soldat à Aix.

Non reconnu malade à la visite, ce soldat était cependant admis, trois jours après, à l'hôpital militaire, où il mourut le lendemain.

Le général André a prié M. Leydet d'ajourner sa demande d'interpellation pour qu'il puisse faire immédiatement procéder à une enquête.

### L'enseignement secondaire

On sait que, dans sa dernière séance, la commission de l'enseignement secondaire avait décidé d'arrêter le principe de la loi à soumettre au Parlement avant d'entendre le ministre, et qu'elle avait immédiatement voté un amendement aux termes duquel aucun établissement d'enseignement libre ne pourrait fonctionner qu'en vertu d'un décret. Mais, M. Chaumié, auteur d'un projet déposé par le gouvernement, est venu aujourd'hui soutenir son projet devant la commission.

Sans s'arrêter au vote de principe émis par la commission, le ministre a défendu la liberté de l'enseignement secondaire sous le contrôle effectif de l'Etat. Il a déclaré que, avant d'accepter le pouvoir, il y avait mis pour condition que cette liberté de l'enseignement, avec déclaration et contrôle, serait maintenue. Il a ajouté qu'il s'était mis pleinement d'accord à ce sujet avec M. Combes, président du conseil.

Combattant spécialement l'amendement précité, le ministre a fait observer que cet amendement porte atteinte au principe de la liberté et ne laisse pas une place légitime à l'enseignement libre. L'autorisation votée par la commission constituerait une investiture officielle qui ferait concurrence à l'Université ; il faut s'en tenir à exiger les grades et à imposer l'inspection de façon que tout Français, sous certaines conditions de moralité, de capacité et d'aptitude pédagogique, puisse tenir une école secondaire libre. C'est le principe de la liberté que le ministre entend sauvegarder.

En terminant ses déclarations M. Chaumié a dit qu'il ferait le Sénat juge de la question ; quant aux détails du texte de la loi, le gouvernement verra ce qui peut être modifié dans le projet en sauvegardant expressément le principe de la liberté.

Après le départ de M. Chaumié, la commission a décidé de nommer une sous-commission, qui est chargée d'élaborer un nouveau texte.

### Appointements sérieux

Winnie O'Connor, jockey américain, vient de débarquer en Angleterre. Il doit séjourner quelques jours à Londres et à Paris avant de s'installer à Chantilly. Au passage, un rédacteur du *Sportsman* attendait Winnie O'Connor. Malgré la modestie de cet artiste, le reporter a réussi à lui prendre une interview, rapidement, — « au vol », pour ainsi dire.

Nous saurons désormais, que Winnie O'Connor est engagé par le baron de Rothschild pour monter, pendant trois ans, ses chevaux en France et en Angleterre. Il aura 125,000 francs d'appointements fixes.

Les secondes montes de Winnie O'Connor seront retenues probablement par M. Bloch au prix de 50,000 francs.

Tout cela, sans préjudice des gratifications pour les courses gagnées, des frais de déplacement, etc.

De telle sorte qu'il faudrait à Winnie O'Connor bien peu de chance ou beaucoup de maladresse pour gagner, dans son année, moins de 200 ou 250,000 francs. Le père et la mère de Winnie O'Connor, qui s'installeront avec lui à Chantilly, possèdent en un tel fils un vrai trésor.

Winnie O'Connor a vingt-et-un ans. Il monta pour la première fois en course publique au Canada, il y a dix ans !

Depuis, il a fait — comme on vient de voir — encore plus de chemin que ses chevaux.

## CHRONIQUE LOCALE

### Convocation des réservistes

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire leur prescrivant d'ajouter, dorénavant, sur les affiches relatives aux appels, une mention engageant les hommes qui désirent être convoqués à une époque déterminée, à faire parvenir leur demande au ministre, aussitôt que possible après l'affichage.

Pour que les intéressés puissent faire leurs demandes en toute connaissance de cause, l'autorité militaire fera connaître, par la voie de la presse, les dates des convocations, dès qu'elles seront arrêtées.

Cette façon de procéder permettra de convoquer les hommes des réserves pour celle des périodes de l'année se rapprochant le plus de l'époque demandée par eux.

Il sera également possible de réserver les ajournements pour les demandes répondant à des besoins imprévus, et qui, par cela même qu'elles seraient moins nombreuses, auraient plus de chance d'être accueillies.

## CAHORS

### QUESTIONS SCOLAIRES

Le *Réveil du Lot* a publié récemment une « Lettre ouverte au Conseil municipal », lettre émanant d'un « père de famille de St-Cirice » qui réclame une école publique pour cette section.

Bravo, cher confrère, cette lettre prouve que nous avons touché juste quand nous avons demandé que le Conseil municipal se préoccupât, avant toute autre création au centre de la ville où il y a deux écoles de garçons et deux écoles de filles, de doter St-Georges, St-Cirice, etc. d'écoles mixtes.

Nous avons reçu, mardi, d'un groupe d'ouvriers de St-Georges une « lettre ouverte » qu'on nous excusera de ne pas publier. Nous connaissons le bon vouloir de notre excellente municipalité et son dévouement à la cause de l'enseignement laïque. Nous savons qu'au premier rang de ses préoccupations figure l'amélioration des locaux scolaires de la ville et des sections et la création de nouvelles écoles à St-Georges et à St-Cirice.

Insister sur ce point, ce serait donc montrer que nous n'avons aucun souci des difficultés à surmonter pour donner satisfaction aux vœux légitimes de la population cadurcienne, et méconnaître l'intérêt que le Conseil municipal porte aux questions d'enseignement.

Les pères de famille de St-Georges peuvent être tranquilles ; si la mort leur a enlevé leurs représentants à l'Hôtel-de-Ville, leurs légitimes revendications ne seront pas pour cela sacrifiées par la municipalité justement préoccupée de remplacer les « Colombes » par des instituteurs laïques.

Le *Journal du Lot* plus disposé à donner satisfaction à l'intérêt public qu'à quelques « convenances personnelles » restera fidèle à sa ligne de conduite : Réfection des écoles existantes, aménagement de l'immeuble des Petits-Carmes pour l'installation de l'école de la Place Thiers et création d'écoles dans les sections ou faubourgs qui en sont dépourvus.

La création d'une autre école de garçons au centre de la ville pourra venir ensuite, plus tard, si, comme nous l'espérons, l'enseignement congréganiste finit par disparaître.

Nous sommes convaincu que notre confrère sera avec nous pour Saint-Georges comme il l'est aujourd'hui pour St-Cirice.

### Cours publics de la Mairie

Samedi 21 février, à 8 heures 1/2 du

soir, M. Cahier, fera une causerie de sciences accompagnée de projections lumineuses.

Sujet : Le rôle de l'eau dans la nature : la pluie, les glaciers, les cours d'eau.

### Union littéraire et artistique

L'Union littéraire et artistique organise pour le printemps prochain de grandes fêtes.

Outre les *Jeux-Floraux* qui promettent d'être très brillants, la société organise également une fête de fleurs enfantine.

### Concert de l'Orchestre Symphonique

Nous rappelons que c'est le 1<sup>er</sup> mars prochain qu'aura lieu le 2<sup>e</sup> Concert donné par l'Orchestre Symphonique, et dont le programme paraîtra incessamment.

Parmi les artistes dont on s'est assuré le concours figure M. Louis Guiraud, violoncelliste.

M. Louis Guiraud, quoique jeune encore, arrive avec une réputation déjà faite de musicien accompli. Après avoir enlevé de haute lutte les premiers prix successivement aux conservatoires de musique de Toulouse et de Bordeaux, il fut entre temps l'élève de l'éminent violoncelliste Lasserre, avec lequel il poussa très loin l'étude de la virtuosité et celle du style des maîtres dont il interprète actuellement les œuvres. Il a retiré de ces études une manière toute personnelle qui fait le fond de son talent de premier ordre et de ses succès.

Depuis il eut l'occasion de se faire entendre dans les grands concerts de la Société Philharmonique de Bordeaux où il est encore appelé dans les grandes occasions. Toutefois, ses devoirs professionnels le retiennent à Toulouse, où les progrès d'un noyau d'élèves choisis, auxquels il se consacre, et les jouissances de l'art forme toute son ambition. Sa récompense, il la trouve dans les succès de ses élèves et dans ceux qu'il obtient lui-même dans les auditions de musique de chambre organisés par M<sup>lle</sup> Vannier.

Le public cadurcien ne peut que se réjouir d'avoir l'occasion d'entendre des artistes de cette valeur.

### Bibliographie

En vente chez les libraires de notre ville, une jolie plaquette contenant des poésies sentimentales (*Ce qu'ont dit mes Cigales*) ; un conte gai (*le Barbier de la Reine Berthe*) un drame (*la Prise de Cahors*), dus à notre compatriote M. Gervais Nicolai, vice-président de la société l'Union Artistique et Littéraire de Cahors.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est demain vendredi, 20 février, que, sur la scène de notre théâtre, l'excellente troupe Albert HARTIER, donnera une représentation tirée du chef-d'œuvre de Tolstoï, le célèbre écrivain russe :

## RÉSURRECTION

Pièce en 5 actes et 1 prologue de M. Henry Bataille.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 FÉVRIER 1903

Allégo Militaire.	X...
La Poupée de Nuremberg (ouvert.)	Adam.
Chants d'Ivresse (valse.)	Popy.
Ballet de Faust.	Gounod.
Sans Cervelle (Polka.)	Auvray.

Allés Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 19 février 1903

#### Mariage

Restes Jean, garçon limonadier et Galtié Marceline, repasseuse.

#### Décès

Bonafous-Murat Joseph-Napoléon, s. p., 23 ans, célibataire, Cours Vaxis, 1.  
Barthélemy Pétronille, veuve Rigal, 92 ans, impasse Raygasse, 4.  
Bouyssou Marie, épouse Planacassagne, 77 ans, rue des Jardiniers.

### Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Foire. — Bœufs en hausse ainsi que les porcs gras.  
Porcelets, de 20 à 45 fr. l'un.  
Moutons gras, 0,80 le kilo ; autres de 12 à 30 fr. l'un.

Dindons, de 11 à 13 fr. la paire.  
Poules, de 4 à 5 fr. id.  
Lapins domestiques, de 1,50 à 1 fr. la paire.  
Blé, entre 14,50 et 15 fr. les 4/5.  
Maïs, de 9 à 10,50 les 4/5.

**MONTCABRIER.** — Foire. — Bœufs gras, entre 32 et 35 fr. les 50 kilos; hausse sur les attelages ainsi que sur les breaux.  
Porcs gras, de 55 à 60 fr. les 50 kilos; porcelets, de 15 à 38 fr. l'un.  
Moutons gras, 0,75 le kilo; autres, de 12 à 30 fr. l'un.  
Poules, de 4 à 5 fr. la paire.  
Lapins, 0,30 la livre.

**CABRERETS.** — Foire du 16 février. — Favorisée par un bien beau temps, notre foire a été grande, nos foirails, bœufs et brebis, étaient très assortis; beaucoup de transactions toujours maintenues dans les prix à la hausse:  
Poules 0 fr. 65; poulets 0 fr. 70 à 0,75 le demi-kilo.  
Œufs, 0 fr. 75 la douzaine; truffes, 7 fr. le kilo.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Foire du 16 février. — La foire a été très belle et l'affluence était considérable. Le champ de foire était abondamment pourvu. Il s'est traité beaucoup d'affaires.

Voici les cours pratiqués:  
Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal; veaux et moutons gras, de 90 c. à 1 fr. le kil.; cochons pour la charcuterie, de 50 à 54 fr. le quintal; porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce.

Blé, de 17 fr. à 18 fr. l'hectolitre; avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr.; maïs, de 14 à 15 fr.; châtaignes, de 5 fr. à 5 fr. 50.

Prunes communes, de 10 à 12 fr. le quintal; rondes, de 20 à 22 fr.; d'ente, de 25 à 30 fr.

Volaille, 70 c. le demi-kilo; dindes, de 5 à 6 fr. pièce.

Truffes, de 12 à 14 fr. le kilo.

Œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Les chevreaux avaient fait leur apparition, mais apportés en petite quantité, ils n'avaient pas de cours régulier, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 pièce.

— Vol. — Lundi, jour de foire, vers deux heures de l'après-midi, une pauvre femme des environs de notre ville, qui était venue vendre des denrées, a été alléguée sur la place de la volaille, deson porte-monnaie contenant une vingtaine de francs.

Cette pauvre femme est d'autant plus à plaindre qu'elle est mère de six enfants.

**PUYBRUN.** — Lettre ouverte à M. Demophobe.

Monsieur,  
Malgré notre invitation à jeter le masque, vous persistez à ne pas vous faire connaître.

tre. Vos manœuvres sont de celles que l'on n'avoue pas, et vous restez caché, c'est entendu, vous nous permettrez de qualifier votre attitude comme elle le mérite, et de vous dire qu'en l'appelant courageuse, et loyale, nous altérerions profondément la vérité.

La diffamation anonyme, l'insinuante calomnie sont vos armes habituelles et celles de vos semblables; comme les tortionnaires de l'Inquisition, vous mettez (mais en vain) votre laborieuse cervelle à l'envers pour trouver un nouveau moyen de faire du tort à un ennemi sans défense. Vos batteries sont démasquées, et vous mettez trois semaines à nous produire un nouveau tissu de mensonges où vous jouez sur les mots et dénaturez sciemment notre pensée et nos actes.

Relisez notre prose du 24 janvier, et si vous n'êtes atteint d'une volontaire difficulté de compréhension, vous lirez que « notre curé » signifie « le curé de notre paroisse » et non celui d'un Comité radical socialiste et anticlérical, qui a, lui, au moins, le courage de son opinion et de ses actes. Vous n'oserez plus, alors, sans être taxé de bêtise ou de mauvaise foi, voir chez nous « oppositions dans les termes et contradictions dans les choses ».

Défenseurs à Puybrun de la justice et du droit, nous ne pouvions laisser supporter à d'autres la responsabilité de nos actes (nous laissons pour vous ces tortueuses façons d'agir); voilà le seul mobile qui nous a toujours guidés, et vous le savez bien.

Vous nous posez des questions que vous croyez embarrassantes: grossière malice! ne pas y répondre serait pour nous, à votre dire, reconnaître avoir tort; répondre serait faire (comme toujours), le panégyrique de « notre curé ». — Cruelle situation, à laquelle nous ne voyons qu'une solution: jetez le masque, et nous pourrions alors, ici face à face (de crainte que Pestifère pût me souffler), discuter avec vous; nous sommes convaincus que le lecteur ou auditeur ne s'ennuierait pas.

Cependant, comme nous connaissons votre personnalité, nous espérons peu que vous vouliez la dévoiler, cet aveu vous serait, nous n'en doutons pas, fort pénible. Vous nous permettez, en attendant, d'adresser au toujours anonyme Demophile, l'expression de la considération que l'on doit aux gens de votre acabit.

Pour le Comité:  
Le Président,  
JULOU.

**SAINT-CÉRÉ.** — Formation de syndicat. — Nous apprenons qu'un groupe d'hommes d'affaires et de négociants de Saint-Céré s'organise en un syndicat d'initiative, dans le but d'étudier certaines questions d'intérêt local: tourisme, tramway, adduction des eaux, réorganisation des marchés, hygiène publique, etc. Dans une lettre collective le groupe expose à M. le maire que, voulant s'occuper uniquement

d'affaires, en dehors de toute influence politique, il désire avoir les sympathies et le concours du conseil municipal. Rendant hommage aux efforts déjà faits par cette assemblée pour la construction du tramway, il se propose de l'aider et de le seconder dans l'achèvement de cette œuvre importante.

Nous croyons savoir que le syndicat d'initiative demandera à la population toute entière une action commune, une manifestation générale, en vue d'obtenir, dans le plus bref délai, l'accomplissement des formalités administratives qui retardent encore l'exécution des travaux.

La même action sera poursuivie, en même temps, dans toutes les communes du canton et des cantons voisins intéressés à l'établissement de cette ligne depuis si longtemps attendue.

**Arrondissement de Gourdon**

**SOULLAC.** — La Foire. — Favorisée par un temps magnifique et malgré sa coïncidence avec celle de Vayrac, notre foire du 17, dite de Carnaval, a été assez importante.

Voici les cours pratiqués:

Bœufs gras, de 30 à 38 fr. 50 les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 400 à 600 fr. la pièce; veaux de lait, de 40 à 45 fr. les 50 kilos; porcs gras, de 45 fr. à 52 fr. les 50 kilos, poids vif; porcelets, de 15 à 35 fr. la pièce; moutons gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos; poulets de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le demi-kilo; dindes, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilo; lapins, à 0 fr. 35 le demi kilo; œufs, 0 fr. 90 la douzaine; truffes, de 7 à 8 fr. le demi-kilo.

Aux abords de la halle aux grains, où il y avait grande affluence, il s'est commis quelques vols. A une pauvre femme on a soustrait son porte-monnaie contenant 15 francs. Il a été perdu ou volé un portefeuille contenant une grosse somme.

Sur la route de Blazy, une charrette a renversé une femme et l'a grièvement blessée.

Les voisins lui ont donné immédiatement les premiers soins.

— Médaille d'honneur. — Une médaille d'honneur a été accordée par M. le ministre du commerce et de l'industrie à M. Martine Martin, ouvrier tanneur dans la maison Bruel frères.

M. Martine compte trente-six ans de services dans la même usine.

**PLUS de CAMBRIOLEURS**

Succès du jour  
**AVERTISSEUR PERRO**

PORTES ET FENÊTRES

**AGUZOU**

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Vient de paraître:  
**LA SÉPARATION  
DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**  
Par A. ANDRÉ  
Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne  
Prix: 1 fr. 25  
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

**BULLETIN FINANCIER**

Les affaires ont été très actives sur certains fonds d'Etats et sur quelques valeurs industrielles qui ont notablement progressé.

La rente 3 0/0 est calme; on a coté 100,17 et 100,12 dernier cours.

Parmi les sociétés de crédit, le Comptoir National d'Escompte se traite à 589, le Crédit Foncier à 735, le Crédit Lyonnais s'avance à 1132, et la Société Générale à 628.

Peu d'affaires sur nos chemins: le Lyon finit à 1.418, le Midi à 1207 et le Nord à 1782.

Le Suez clôture à 3.830.

L'Extérieure cote 92,45; l'Italien, 102,70; le Portugais, 33.

Le Russe 3 0/0 1891 vaut 90.

Le Serbe 4 0/0 est à 79,75.

Le Turc D clôture à 30,55 et la Banque Ottomane à 609.

En Banque, les moteurs à gaz et constructions mécaniques sont à 156.

L'émission des 17 000 actions nouvelles a pleinement réussi, on attend l'avis de répartition qui comportera des réductions sur les souscriptions non privilégiées.

**AVIS**

**Monsieur FARGE**

FABRICANT DE MALLÉS

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

**Monsieur BOURGET**

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

**LA PHLEBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Ancien cabinet dentaire

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 127

MADemoiselle

**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XI

Demarche imprudente

N'est-on pas un peu mélodramatique sans sans douter dans les heures critiques de la vie?

O'Donnell l'était alors, quoique chacune de ses paroles fut accompagnée d'un soupir qui venait en droite ligne du cœur. Et, avec ses soupirs, le cœur juvénile d'Edmond O'Donnell quitta sa poitrine pour n'y plus jamais rentrer.

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

Cecil était donc, direz-vous, une coquette, une créature sans âme, se servant de ses yeux innocents, dès l'âge de seize ans, pour attirer

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

ses victimes et les jeter de côté, dès que la conquête en était faite?

Attendez, s'il vous plaît.

Elle avait souhaité le bonsoir à Edmond. Il y avait une expression de bonheur et de tendresse dans ses doux yeux noirs qui le regardaient partir, et un léger sourire errait sur ses lèvres roses.

Elle savait à peine ce que signifiait la félicité céleste qu'elle goûtait depuis peu; elle n'avait pas l'idée qu'elle aimait.

Ne devait-elle pas épouser un jour sir Arthur Tregenna?

Elle ne savait qu'une chose c'est qu'elle n'avait jamais été aussi heureuse de toute sa vie et que l'Irlande lui paraissait plus charmante et plus belle qu'une île enchantée.

— Bonsoir, papa, dit-elle en prenant son bougeoir pour se retirer.

— Ah! attends un moment, Altesse, veux-tu? lui dit son père d'un air quelque peu troublé; je voudrais que tu écrivisses quelque chose sous ma dictée avant d'aller te coucher.

— Ecrire sous ta dictée!... fit-elle en déposant la bougie qu'elle tenait à la main et en le regardant avec surprise.

Lord Ruysland n'était nullement charmé de se trouver en face de ces grands yeux tout pleins d'étonnement.

— Oui, ma chère enfant. N'aie pas peur; il s'agit seulement d'une ligne ou deux. Voilà du papier, tu vas écrire mot par mot ce que je vais te dicter... Ecris...

« Mon ami,

Elle écrivit:

« Je suis très chagrinée. Papa m'a tout dit. Ce qu'il vous a dit est parfaitement exact; j'ai promis et je dois tenir. Le mieux est que je m'en aille.

Cecil s'arrêta brusquement et regarda son père avec une figure consternée.

— Mais, papa, dit-elle, qu'est-ce que cela signifie?

— Sois assez bonne pour continuer sans me faire de questions, reprit lord Ruysland avec impatience.

« Le mieux est que je m'en aille...

— As-tu écrit cela? Continue alors...

« Adieu! ma gratitude et mon amitié vous sont acquises pour toujours.

— Maintenant, signe...

« CECIL ».

— C'est tout; je te remercie. Tu écris très bien, te t'en félicite.

— Papa, reprit-elle, toujours en proie à la même inquiétude, à qui ceci s'adresse-t-il? Qu'est-ce que cela signifie?... Je ne comprends pas.

— Il ne faut pas être trop curieuse; la curiosité a toujours été le fléau de ton sexe. Rappelle-toi Eve et la femme de Loth, et profite de ces exemples. J'avais besoin de posséder un spécimen de ton écriture... A propos, ajouta-t-il en ayant l'air de donner toute son attention au billet qu'il était occupé à plier. Thérèse t'éveillera demain de bon matin. Nous partirons pour Enniskillen aussitôt après le déjeuner.

— Pour Enniskillen!... fit-elle en poussant un soupir. Est-ce que nous nous en allons, papa?

Il déposa la lettre sur la table et la regarda d'un œil fixe et pénétrant.

Les yeux de Cecil se détournèrent et ne purent soutenir cet impitoyable examen.

— Et quand nous nous en irions, Altesse, qu'est-ce que cela ferait? Je t'aurais dit que nous allions partir pour les Antipodes que tu n'aurais pas eu l'air plus effrayée. Tu as donc beaucoup d'attachement pour... pour Torryglen, que la pensée de quitter ce lieu te cause tant de chagrin?

Elle redoutait les railleries de son père. Ses lèvres se mirent à frémir et une vive rougeur couvrit son visage.

Elle reprit sa bougie et se mit en mesure de s'en aller.

— Bonsoir, papa!

La voix de la jeune fille avait pris un accent de dureté, et le comte la suivit des yeux pendant qu'elle montait l'escalier, les lèvres serrées et le front soucieux.

(A Suivre).

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
18 Mer.	+ 8	- 2	777.5	Beau
19 Jeudi	+ 9	- 1.5	777	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau.

D' HERBEAU.

# L'HONNEUR DU NOM

PAR  
CHARLES BUET

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Châtelains de Mainrouge

V

Comment eut lieu la procession des saintes épines et de ce qu'il advint ensuite.

La population entière acclamait Dieu. Puis la procession se replia sur elle-même ; les enfants agitant leurs gonfanons, les jeunes filles, aux voiles blanches, les paysans brandissant leurs cierges, les pénitents et les confréries défilèrent tour à tour, s'engouffrant dans l'église où du large porche grand ouvert, on voyait resplendir l'autel, vraie montagne de lumières.

Les prêtres, enfin, entrèrent sous l'ombre noire des voûtes, éclairées par des traînées lumineuses qui faisaient chatoyer l'or des dalmatiques, et bientôt le reliquaie, tout rayonnant des pierreries, triompha sur la blanche

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

nappe de l'autel, devant le tabernacle, renfermant sous le cristal ces épines qui s'étaient enfoncées dans le front du Rédempteur.

L'abbé d'Hauteluze n'avait pas quitté l'église. Il était là, prosterné dans sa stalle de noyer poli, sa haute taille affaissée, ses longs cheveux blonds répandus en boucles soyeuses sur ses épaules, absorbé dans sa prière comme l'un de ces anges géants de l'Apocalypse qui entourent le trône du Très-Haut.

On regardait avec curiosité ce prêtre au visage imposant, immobile comme une statue, et que personne ne connaissait.

On épiait ses moindres gestes, l'imperceptible contraction de ses traits, on admirait la ferveur de sa prière, l'ardente flamme de ses prunelles qui s'attachaient sur l'autel.

Il fut le dernier à sortir, la cérémonie achevée.

Déjà la foule s'était écoulée, la place était déserte.

L'abbé Raymond ne traversa point la ville. Il prit un sentier qui serpentait dans les prairies entre deux haies derrière les jardins des maisons des Blanchelaine, de la Galue et de Montbenoit, et il arriva sur la petite esplanade plantée de platanes où la bourgeoisie de Saint-Pierre prenait ses ébats avant le dîner.

Major Long était là, avec sa canne à pomme d'ivoire, entre M. de la Galue dont il recherchait le voisinage à cause de la boîte au ma-couba, et le percepteur, lequel était fort empêché, car on devisait de la procession des Epines, et ce n'était pas le cas de narrer

l'épopée de l'ours de Saint-Hugon.

Il y avait aussi, tout près, une bande de jeunes gens, étourdis et bruyants, qui parlaient très haut, surtout quand ils croisaient un promeneur solitaire, jeune comme eux, et d'une mise élégante, le chevalier Emmanuel de Blanchelaine.

Celui-ci allait et venait sous les arbres, la tête penchée, rêveur, et ne jetant qu'un regard distrait sur ceux qui l'entouraient. Il était pâle et soucieux.

En passant près de l'abbé Raymond, il se découvrit et s'inclina. M. d'Hauteluze lui rendit un salut courtois.

Les jeunes gens qui précédaient à quelques pas l'abbé, causaient avec animation.

— Moi, je dis qu'on a eu raison ! s'écria l'un d'eux, fils du notaire Galtier, et qui pérorait d'un ton superbe. Ce n'était pas sa place et on a bien fait de le repousser.

— Tu as beau dire, Emile, répondit un adolescent avec un accent de rude franchise, on ne fait pas un tel affront à un innocent !

— Innocent ! Hé ! si tu as tant de respect pour ce noble héritier de Judas, va donc lui tenir compagnie ! riposta aigrement Emile Galtier.

L'abbé Raymond fronça le sourcil et regarda Emmanuel qui revenait sur ses pas, le visage en feu.

— Ce beau chevalier sans casque, et dont l'épée pend au clou, poursuit le jeune homme d'un ton d'implacable rancune, a voulu se placer dans nos rangs, et nous

l'avons prié d'aller se mettre à une autre place : voilà bien de quoi argumenter, n'est-ce pas !

— Il n'a pu se glisser ni parmi les étudiants, ni aux côtés des Messieurs de la ville. est-ce ma faute ! Qu'il fréquente le nouveau seigneur de Miolans, l'homme à la houppelande verte et au bonnet rouge ! C'est son droit ! Qu'il se momifie avec les vieux courtisans, les chats, les chiens et les oiseaux de sa tante ! C'est son devoir. Mais qu'il ne vienne pas nous bousculer... Il n'y a rien de commun entre la jeunesse de Saint-Pierre et le fils du renier.

Cette déclaration fut accueillie par un murmure d'approbation.

Emmanuel de Blanchelaine, debout à quelques pas de là, entendait sans écouter, mais il prêta l'oreille lorsqu'un autre moraliste imberbe, grêle et dégingandé, prit à son tour la parole, et ajouta d'un ton provocant :

— Après tout, son grand-père fut un apostat et un renégat, et la famille déshonorée par sa double trahison n'a pas bonne grâce à faire parade de ses quartiers de noblesse !

Major Long puisa du tabac dans la boîte de M. de la Galue, et détourna la tête, pour n'avoir pas à prendre la défense de l'hôte dont il buvait le meilleur vin, chaque soir.

(A suivre).

On demande des repré<sup>s</sup> ou des personnes disposant d'un peu de temps p<sup>r</sup> le placement des flacons de **Luminaire**, liquide spécial p<sup>r</sup> remettre instantanément à neuf les chaises et meubles. Placement agréable, beaux bénéfices. S'adresser à M. BRIDOUX, f de vernis, 7, rue Mourand, Paris.

## Bibliographie

En vente chez tous les Libraires, Marchands de Journaux et dans les Gares

Ernest FLAMMARION, éditeur, rue Racine, 26, Paris

### GRANDE PUBLICATION ILLUSTRÉE LE CONSCRIT DE 1870

**1870 !...** Parmi les dates tragiques de notre histoire, il n'en est pas une qui résonne plus sinistrement à l'oreille des générations nouvelles !... Année de deuils, de sang, de larmes !... d'héroïsme aussi, disons-le ! mais dont les conséquences historiques pèsent encore lourdement sur la France d'aujourd'hui, sur cette jeune France démocratique, dont l'esprit d'émancipation scientifique rayonne pourtant — et malgré tout ! — d'un si vif éclat sur le globe entier !

Depuis trente-deux ans on a bien souvent écrit sur l'année terrible et, si l'étude exclusivement militaire de la guerre de 1870 est, au point de vue technique, entrée définitivement dans le domaine de l'histoire, jamais aucun écrivain n'avait donné une œuvre d'ensemble, *absolument vécut*, en laquelle vibrât l'âme même des jeunes gens d'alors, l'âme de ces **Conscrits de 1870** devenus aujourd'hui, avec les années, les éducateurs sociaux des conscrits de demain.

Cette lacune est aujourd'hui comblée et, sous la plume vibrante de MM. Théodore Cahu et Paul de Sémant, le jeune peuple de France va voir revivre le **Conscrit de 1870**.

Avec leur grand talent de vulgarisateurs historiques, ils ont, au travers d'un *roman poignant, vrai, vécu*, reconstitué l'histoire de l'épopée tragique, de même que leurs célèbres devanciers, Erckmann-Chatrion, avaient déjà reconstitué l'épopée du Conscrit de 1813, aîné du **Conscrit de 1870**.

Tous, conscrits d'autrefois, d'aujourd'hui, de demain, liront avec fièvre ce passionnant récit, au cours duquel se dégagera pour eux la *vérité historique*. Oui ! le *mystère* qui enveloppe encore aujourd'hui les dessous de ce grand drame se déchirera pour eux, ils y apprendront grâce aux documents secrets mis à jour, que l'histoire, telle qu'on la raconte aux masses, n'est pas toujours l'histoire véritable... et ils jugeront !

L'œuvre nouvelle de Théodore Cahu et Paul de Sémant est, en un mot en même temps que le récit vrai des faits, le Roman de la France en 1870, et aussi le Roman de ses évolutions successives à travers les secousses morales qui suivirent la Guerre et la Commune.

A ce seul point de vue, l'œuvre serait déjà une œuvre maîtresse ! Mais comme roman elle est d'un intérêt capital, et, à ce titre, mérite sa place parmi les modèles du genre ; la *Passion, l'Impitoyable tragique* s'y déroulent sans trêve, enveloppant le jeune **Conscrit de 1870**, l'emportant dans une atmosphère de drame intense, et les Français qui liront ces pages ardentes et passionnées en garderont un impérissable souvenir.

Les magnifiques illustrations qui accompagnent le texte ont ce rare mérite d'être l'œuvre de l'un des auteurs, M. Paul de Sémant, chez lequel l'artiste égale l'écrivain. C'est dire que peu de publi-

cations peuvent rivaliser avec le **Conscrit de 1870**, car la pensée qui raconte est une : pour le texte et pour l'image.

L'ouvrage se vend en livraisons à 10 cent. et en séries à 50 cent.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 19 février 1903.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Gilis Bouzeran : L'Azria. — André Theuriot : Lapetite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

## HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. Publiée sous la direction de ERNEST LAVISSE

Vient de paraître Tome I, 1<sup>re</sup> partie (Fascicule B).

## TABLEAU DE LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

PAR P. VIDAL DE LA BLACHE Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

**LE GLOBE TROTTER.** Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 19 février 1903.

Poursuivi par un requin, Henri Renou. — Les mauvais esprits de la Pagode, Laurent Hugues. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Un héros de 10 ans. — L'art de la coiffure chez les sauvages, G. T. — Sur les grands chemins du Globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le Secret du Volcan. Roman inédit (suite) illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Interview de M. Paul-Philippe Deutsch, Pierre Lugnet. — Les Fiacres et les Equipages à travers le Monde, de Saint-Maurice. — « Knick Knack » Club, Roman inédit (suite), illustrations de Mahut. — E. - A. Spoll. — Le Sporting-Club de Lille, G. D. — La Conquête de la Terre en éphémérides, A. D. — Les Voyages de nos lecteurs : Coutumes corses, E. Pazinoani. — Un pont romain, Maurice Laval. — Ingénieuse épithape, A. M. — Curiosités naturelles : Un diamant énorme. — Papillons meurtriers. — Curieux parasite, XXX. — Petite Correspondance G. T. — Nos concours : Concours N° 59 (Le voyage à pied) Soixante prix. — Résultats du Concours N° 54 (Découpage), M. Sphinx. — L'éléphant sacré (Page humoristique), Trilleau.

## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supé-

rieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1<sup>o</sup>. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2<sup>o</sup>. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

## EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr. Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr. Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucellères ou Combèredonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr. Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr. Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

## Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

## PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU-MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1<sup>o</sup> DE PARIS À TOURS. 2<sup>o</sup> DE TOURS À NANTES. 3<sup>o</sup> DE NANTES À LANDERNAU, Premières et embranchements. 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS À LIMOGES. d'une livraison 5<sup>o</sup> DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. d'une collection qui sera 6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal. sera 7<sup>o</sup> DE TOURS À ANGOULÈME. sera 8<sup>o</sup> D'ANGOULÈME À BORDEAUX. continuée

## Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.